

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

Centre Administratif-Autorisation de signature
de l'avenant n°1 au Lot n°6: menuiseries
intérieures bois - mobilier

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphane).

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame H  l  na ARAYE pour remplir les fonctions de secr  taire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



David LORION

Affaire n°41/2016 : Centre Administratif-Autorisation de signature de l'avenant n°1 au Lot n°6: menuiseries intérieures bois - mobilier.

Chargé de Projets Structurants et Relation DCP - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire expose à l'Assemblée qu'un marché travaux de menuiseries intérieures bois et mobilier a été attribué à CAA Réunion et notifié le 05 décembre 2023.

Par délibération n°135/1759 en date du 21 Décembre 2017, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a approuvé le programme des travaux ainsi que le budget de l'opération de réalisation du centre administratif de la Ville de Saint-Pierre, et en a confié sa réalisation par convention de mandat à la SPL Grand Sud.

Par délibération n°29/1335 en date du 23 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a autorisé la SPL Grand Sud à signer le marché de travaux correspondant.

De même, par délibération n°30/1407 en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Pierre a validé le nouveau coût projet des travaux.

Le présent avenant n°1 a pour objet de contractualiser des modifications, de l'ajout et de la suppression de prestations au marché.

Aussi, l'incidence financière se traduit de la façon suivante :

Montant du marché initial :	Hors taxe :	2 173 707,58 €
	TTC :	2 358 472,72 €
Montant de l'avenant n°1 :	Hors taxe :	61 993,46 €
	TTC :	67 262,90 €
Montant du marché incluant l'avenant 1 :	Hors taxe :	2 235 701,04 €
	TTC :	2 425 735,63 €

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°1 par rapport au montant initial du marché est de + 2,85 %

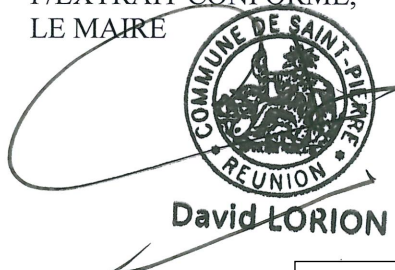
Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER la passation du projet d'avenant n°1 au marché de travaux de menuiseries intérieures bois et mobilier, passé avec CAA Réunion sur le fondement des conditions exposées ci-dessus,

- D'AUTORISER, le directeur général de la SPL Grand Sud, à SIGNER ce projet d'avenant n°1 au marché correspondant sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2016-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025